

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 23/06/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : TE FARE TAUHITI NUI - MAISON DE LA CULTURE
2	LIBELLE DU POSTE : Technicien du spectacle spécialisé en structure et éclairage
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : C
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : TE FARE TAUHITI NUI – MAISON DE LA CULTURE ARTICLE : 641 CODE POSTE : 18 13 09
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Papeete – Te Fare Tauhiti Nui
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Dans le cadre des normes et de la réglementation en vigueur en matière de sécurité des spectacles, le technicien du spectacle procède aux installations et à la mise en œuvre des différents matériels relatifs au son, à la lumière, à l'électricité et à la structure. En tant que spécialiste en structure et éclairage, il participe également à la définition des projets techniques de spectacles et/ou événements culturels ainsi qu'à leur traduction en moyens techniques.
9	EFFECTIFS ENCADRES : A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule « Ingénierie lumière, vidéo et structure »
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Matériel technique de sonorisation, d'éclairage, d'électricité ou structure
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Disponibilité ; - Travail en soirée et en week-end ; - Horaires variables ; - Habilitation électrique ; - Habilitation travaux en hauteur (requis) ; - Permis de conduire véhicule légers obligatoire et permis de conduire poids lourd apprécié ; - Aptitude physique ; - Indemnité de sujétions spéciales.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : • <u>Expertise technique :</u> - Recueillir et analyser les demandes du producteur de spectacle ; - Vérifier les caractéristiques de la structure et de l'éclairage requises par le projet ; - Vérifier la faisabilité générale du projet par rapport aux ressources existantes ; - Sélectionner les ressources matérielles (matériel et équipements techniques) correspondant à la configuration arrêtée ; - Assister aux réunions techniques. • <u>Conduite et contrôle d'opérations :</u> - S'assurer de la planification des étapes de chaque projet de spectacle ; - Superviser les opérations d'installation des configurations techniques ; - Donner un avis technique en matière de sécurité lié à la mise en œuvre d'un projet de spectacle ; - Veiller à la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité ; - S'assurer de la sécurisation du matériel et des équipements techniques ; - Vérifier la sécurité électrique des matériels ; - Participer éventuellement aux commissions de sécurité et apporter des informations. • <u>Mise en place des installations :</u> - Préparer et livrer le matériel sur site ; - Procéder à la mise en place du réseau électrique ;

<ul style="list-style-type: none"> - Installer le matériel et les équipements techniques selon les normes de sécurité en vigueur ; - Remplacer le matériel et les équipements défectueux ; - Participer techniquement au déroulement des spectacles ; - Rapatrier l'ensemble du matériel et des équipements en veillant à l'entreposer dans de bonnes conditions. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Montage et démontage des structures porteuses de matériels et équipements techniques :</u> - Repérer les sites des chantiers et déterminer la faisabilité de l'installation ; - Porter, monter et démonter des structures ; - Conduire des engins de manutention ; - Appliquer les méthodes d'entreposage ; - Utiliser en sécurité des matériels d'élévation et des véhicules de transport de matériels ; - Charger et décharger des structures et des matériels ; - Lire un plan ou une notice d'installation, de fonctionnement ou d'entretien ; - Se conformer aux prescriptions techniques du fournisseur en matière de montage et de démontage des structures ; - Signaler les dysfonctionnements ou les dégradations. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Exécution de la prestation technique :</u> - Coordonner les entrées et les sorties de scène pendant les spectacles (artistes, instruments, accessoires, décors, etc.) afin de garantir la fluidité du spectacle ; - Gérer le fonctionnement du matériel d'éclairage installé sur la scène et celui des lumières et/ou écrans à LED suspendus ; - Rester en contact permanent avec l'opérateur de console. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestion du parc à matériel :</u> - Procéder aux opérations d'entretien préventif et de maintenance curative du matériel (réparations courantes, nettoyage, etc.) ; - Mettre en œuvre les procédures d'entrées et de sorties du matériel ; - Réaliser l'inventaire du matériel ; - Entreposer le matériel avec méthode. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Conduite et contrôle d'opérations conformément aux règles de sécurité :</u> - Mettre en place le balisage et la signalétique de sécurité pour le public ; - Veiller à la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité ; - S'assurer de la sécurisation du matériel et des équipements techniques. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Commande publique et suivi budgétaire :</u> - Evaluer les stocks de consommables ; - Etablir des devis et des pro formas.
--

14	ACTIVITES ANNEXES :
	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les gestes de premiers secours en cas d'accident ; - Pallier l'absence d'un collègue en vue d'assurer la continuité du service public ; - Veiller à la qualité de services rendus par la section.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOIS : AGENTS TECHNIQUES
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Base en Audiovisuel, et en Electricité

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les connaissances techniques en matière d'électricité et de sécurité des spectacles ; - Maîtriser les connaissances techniques en matière de programmation et d'utilisation des consoles ; - Maîtriser les procédures et les techniques en matière d'utilisation du matériel ; - Savoir mettre en application les règles et les consignes de sécurité au travail ; - Connaître les principes généraux de préventions des risques professionnels ; - Posséder les notions principales des gestes et postures professionnelles. 			<ul style="list-style-type: none"> X X X X X X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Activité dans un poste similaire
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
	<ul style="list-style-type: none"> - Habilitation électrique / Travaux en hauteur ; - Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) ; - Prévention et secours civiques (PSC1 ou équivalent).

20	DUREE D’AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 3 à 5 ans (minimum 3 ans).
----	--

Le Directeur :

L’agent :

Date :

Date :

Signature :

Signature :